

## AGRICULTURE.

*M. le Rédacteur,*

Notre législation locale s'est occupée depuis son organisation de questions de première importance pour l'avancement matériel de cette Province. L'ouverture de nouvelles communications au moyen des voies en bois, les avantages immenses offerts aux colons, les efforts faits pour nous attirer l'immigration étrangère sont des œuvres qui laisseront des traces durables dans l'histoire de notre pays. Mais une mesure qui prime toutes les autres est celle qui tend à assurer les progrès de l'agriculture. En effet, à quoi serviraient les centaines de milliers de piastres affectées chaque année à l'avancement de la colonisation, les énormes octrois en faveur de nos chemins à lisses, qui sont autant de moyens de colonisation les dépenses considérables et les efforts faits pour attirer une nouvelle population, s'il fallait avouer, en fin de compte, que la culture de nos vieilles terres a cessé d'être suffisamment profitable et qu'en général les revenus de nos cultivateurs n'excèdent guère la valeur de leur travail manuel. On a compris cette anomalie et le Conseil Agricole, choisi par notre gouvernement, travaille énergiquement pour assurer les progrès de l'agriculture dans toutes les parties de la Province.

Depuis bien des années on demandait de toute part l'établissement des Fermes Modèles qui pussent servir d'exemples aux cultivateurs et leur enseigner à produire le plus possible au plus bas prix de revient. Trouver les hommes capables de donner ces exemples dans chacune des paroisses du pays semble presque impossible; cependant M. le Rédacteur, les prix offerts dès l'année prochaine pour les fermes les mieux tenues dans chaque paroisse et dans chaque comté, et les sages réglemens qui établissent ce qui doit constituer une ferme vraiment bien tenue, feront certainement connaître au public quels sont dans notre pays les cultivateurs les plus avancés; les rapports des juges chargés d'accorder ces primes élevées et ces titres si honorables établiront aussi les raisons pour lesquelles ces hommes doivent servir d'exemples aux autres cultivateurs de leur localité. On aurait donc trouvé le moyen d'établir des fermes comparativement modèles, et cela sans risques et sans déboires de la part du gouver-

nement. Inutile d'insister sur l'importance de cette mesure et sur l'immense portée de ses résultats, puisqu'on voit d'un coup d'œil, ce que l'esprit d'émulation, renseigné par les livres et les journaux d'agriculture et les moyens d'instruction que le Conseil tient à répandre, assurera de progrès dans bien peu d'années. Mais ce résultat n'est possible qu'à une condition: il faut que les hommes de dévouement pour toute la Province se mettent généralement à l'œuvre pour aider le Conseil d'Agriculture à assurer le succès de cette mesure.

Chargé par le Conseil d'Agriculture d'une tâche très-honorable, mais bien difficile, celle de parcourir le pays pour faire part à mes confrères en agriculture des renseignements que je possède dans cet art, et de donner en même temps les explications nécessaires pour le bon fonctionnement des concours proposés, je me trouve, M. le Rédacteur, par l'entremise de votre journal, de demander à vos lecteurs de la campagne leur bienveillante assistance. Je me propose de visiter sous peu les chefs-lieux des comtés pour y rencontrer les membres des sociétés d'agriculture et les autres intéressés qui voudraient bien me faire l'honneur de s'y trouver, au jour de mon passage qui leur sera indiqué d'avance. Mais comme il serait impossible de visiter chaque paroisse et qu'il est cependant très-désirable de voir ces concours s'établir dès l'an prochain dans chacune d'elles, je prends la liberté de faire l'appel aux hommes d'intelligence et de dévouement dans toutes les paroisses du pays, pour qu'ils s'intéressent à organiser dès à présent ces concours. Les conditions en sont très-simples. Les sociétés d'agriculture de comté offriront l'année prochaine cinq prix, savoir: \$50, 40, 30, 20 et 10 pour les terres les mieux tenues dans le comté. Le Conseil désire en outre qu'elles offrent également plusieurs prix pour les mieux tenues dans chaque paroisse. La somme octroyée par le gouvernement pour chaque comté se monte à \$650, moyennant une souscription de \$226 (à peu près). Ces sommes qui équivalent à \$916 couvriront non-seulement les \$150 offertes en primes de comté mais laissant encore \$766 pour les prix à offrir dans chaque paroisse et pour les dépenses incidentes. En supposant six paroisses par comté on en pourrait donc offrir facilement dans chaque paroisse des prix de \$40 à \$50

qui seraient divisées selon les circonstances. Ce qu'il faudrait faire serait de trouver dans sa paroisse dix personnes qui, étant devenues membres de la société d'agriculture du comté, se prépareraient dès à présent à concourir pour la prime et pour le titre de meilleur cultivateur de sa paroisse et peut-être de son comté.

Les seules conditions absolues du concours sont les suivantes: Que les terres n'aient pas moins de 60 arpents en culture, à moins qu'on ne fasse une classe séparée pour celles qui ont de 20 à 60 arpents, et que l'on cultive un demi arpent de légumes autres que les patates, afin d'assurer au bétail une meilleure nourriture pendant l'hiver. Il est clairement entendu que ceux qui concourront pour les prix de paroisses ne seront pas exclus du concours pour les terres les mieux tenues dans le comté. Comme les réglemens ci-annexés, passés par le conseil pour guider les juges dans leur décision, quant au mérite des différentes cultures, sont très-importants et qu'ils méritent d'être étudiés à fond par tous les intéressés je vous prie de vouloir bien le reproduire.

Veillez, etc.,

EDW. BARNARD, Jr.,  
Rédacteur de la *Semaine Agricole*.

*Programme pour les Fermes bien tenues, adopté par le Conseil d'Agriculture, le 2 Février 1870.*

On comprendra que pour concourir il n'est pas indispensable de pratiquer tout ce qui est recommandé dans les douze premières clauses; mais les prix seront donnés à ceux qui s'en rapprochent d'avantage.

1o. Système de rotation de six à dix ans.

2o. Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étables par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties de la ferme en bois debout n'entreraient pas dans le système de rotation.

3o. Clôtures en bon ordre.

4o. Fossés et rigoles en bon ordre.

5o. Point de roches ou de mauvaises herbes dans les champs. Les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

6o. Bétail proportionné à l'étendue de la ferme, et bien tenu: au moins une